



## Succession un tuteur venant lui même au droit de la succession

Par **Patricia TOUSSAINT**, le **01/06/2018** à **14:42**

Bjr, je suis cotutrice avec mon frère de nos parents, Mon père est décédé en février. Ils avaient fait une donation au dernier vivant. Mon père a une fille d'une précédente union. J'ai déposé auprès du juge des tutelles une requête en demande de nomination de tuteur ad hoc pour accepter la succession étant en conflit d'intérêt en tant que héritier de notre père et tuteur de notre mère. Demande qui a été rejetée. Mon frère n'avait pas informé le notaire de l'existence de notre demi-sœur.... Il ne veut pas vendre la maison non plus et la garder jusqu'au décès de notre mère. Cela fait un an que ma mère vit en ehpad et la maison que j'ai pas occupé ni chauffée ni entretenue. Bref le bien se dégrade! Je sens une tentative de spoliation d'héritage de la part de mon frère! Que puis-je faire? Resaisir le juge en joignant toutes les preuves de manipulation et mensonge de mon frère? J'ai l'impression d'être dans la délation... que puis-je faire? Que dois-je faire?

Par **youris**, le **01/06/2018** à **17:21**

bonjour,  
si votre frère est propriétaire indivis de la maison, il a tout à fait le droit de refuser de vendre ce bien en indivision.  
vous pouvez demander au juge l'autorisation de vendre en application de l'article 815-5 du code civil si le refus de vente met en péril commun.  
salutations